

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté, de la légalité
et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux réglementés
pour la Protection des Milieux

Marseille, le

19 SEP. 2019

Dossier suivi par : Mme OUAKI

Tél. : 04.84.35.42.61

I

N°2019-186 CE/E

**RECEPISSE
DE DECLARATION**
relatif à un changement d'exploitant

Récépissé est donné à la

Société MORIN ENVIRONNEMENT
Coussols de la Fossette
13270 Fos sur Mer

de sa déclaration écrite du 7 juin 2019 faisant connaître qu'elle est l'actuelle exploitante d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sise Coussolle de la Fossette 13270 Fos sur Mer. suite au rapport des Services de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement en date du 18 septembre 2019 et après examen des éléments corrigés adressées par l'exploitant.

Le précédent titulaire de l'enregistrement préfectoral était la société FROMENT, régulièrement autorisée à exploiter cette installation par l'arrêté préfectoral suivant :

- arrêté préfectoral d'enregistrement 2015-152 PC délivré le 18 Novembre 2016 à ladite société.

Je vous rappelle que les prescriptions générales de cet arrêté préfectoral d'enregistrement vous sont applicables

L'attention du déclarant est, par ailleurs, tout particulièrement appelée sur les dispositions reproduites au verso.

Reçu le récépissé ainsi que les
pièces jointes :
à le

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

M. BERTOTHY

Tout transfert d'une installation sur une autre emplacement, toute transformation dans l'état des lieux, dans la nature de l'outillage ou du travail, toute extension de l'exploitation entraînant une modification notable des termes de la déclaration, nécessite soit une demande d'autorisation, soit une déclaration nouvelle qui doit être faite préalablement au changement projeté.

Cette demande et cette déclaration sont soumises aux mêmes formalités que la demande et la déclaration primitives.

DESTINATAIRES :

- La société Morin Environnement

en le priant de conserver l'original du récépissé et de renvoyer l'accusé de réception ci-joint à mes services, dûment daté et signé.

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,

- Monsieur le Maire de Fos sur Mer

"pour information et affichage" d'une durée minimum d'un mois.

- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

"aux fins utiles" chacun en ce qui le concerne